



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

15 septembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	34

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Mourad HAMMOUDI

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Jérémy NARBONNE, M. Foster ABU, Mme Valentine MASSOLIN M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), M. Michel COLAS.

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Samia TABAÏ qui a donné pouvoir à M. HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, M. Maxence PINARD qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à M. STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme LE FAUCHEUX.

**Absent excusé non-représenté :**

Mme Nathalie LANIER

**011/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR LA MISE EN PLACE DES ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DE LA LECTURE AVEC LA MEDIATHEQUE RU DE NESLES AU SEIN DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Délibération n°17 du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 approuvant une convention de partenariat relative à la bibliothèque « Hors les Murs » pour les structures de la Petite Enfance, avec la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),

**VU** la délibération n°30 du 13 décembre 2021 approuvant la convention de partenariat d'une durée de deux ans, relative à la bibliothèque « Hors les Murs » pour la petite enfance, avec la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.) ;

**CONSIDERANT** que la bibliothèque « Hors les Murs » des médiathèques de l'Agglomération a pour mission de mettre en place des actions de médiation en direction des publics éloignés du livre et de la lecture, et d'aller à leur rencontre,

**CONSIDERANT**, que la médiathèque de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne s'engage à :

- Préparer des sélections de documents mises à disposition des professionnels Petite Enfance suivi d'un temps d'échange
- Assurer des temps de lecture avec les tout-petits lors d'événements ponctuels en médiathèque ou dans les lieux d'accueils (semaine de la Petite enfance, opération « Premières Pages », etc.)
- Proposer des séances régulières de lectures avec les tout-petits et les assistantes maternelles, en alternance sur les 2 crèches familiales. La lecture individuelle en petit groupe et les temps d'échange autour du livre seront privilégiés
- Mettre en place un comité de lecture trimestriel,

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie, la ville de Champs-sur-Marne s'engage à:

- Poursuivre les temps de lecture à partir des sélections de livres mises à disposition par les bibliothécaires dans l'ensemble des structures de la ville
- Prévoir les conditions d'accueil et veiller au bon déroulement des temps de lecture lors d'événements ponctuels dans les équipements Petite Enfance et lors des actions régulières en crèches familiales.
- Participer aux comités de lecture trimestriels et impliquer les professionnelles Petite Enfance.

**VU** l'avis favorable de la Commission municipale Education du 6 septembre 2023,

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 11 septembre 2023,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat relative à la bibliothèque « Hors les Murs » pour la petite enfance, avec la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.) ;

**PRECISE** que cette convention est conclue pour d'un an à compter de sa dernière date de signature, et fera l'objet d'une évaluation à l'issue de celles-ci, permettant sa reconduction éventuelle une fois pour la même durée ;

**PRECISE** que cette convention abroge et remplace la convention signée en 2021.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;

**PRECISE** que les dépenses seront prévues au budget des exercices concernés.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

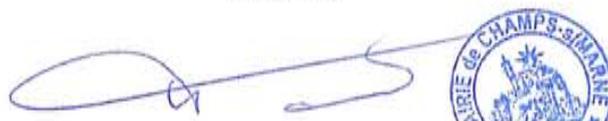
Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le 10 OCT 2023  
publié ou notifié le 11 OCT 2023  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Le Maire,

  
Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 octobre 2023

Le Maire,

  
Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.